

<p>22</p> <p>Classe demandée (Cf. codes au dos du dossier)</p> <p>Régime : Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne* <input type="checkbox"/> *Sous réserve</p> <p>Section sportive : Oui <input type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/></p> <p>Cyclisme : <input type="checkbox"/> - Football masculin : <input type="checkbox"/></p>	<p>Cadre réservé à l'administration</p> <p>Dossier remis le :</p> <p>Saisie PIA le :</p> <p>Observations :</p> <p>.....</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

IDENTIFICATION DE L'ÉLEVE

Nom de l'élève :

Prénoms de l'élève :

Sexe : Masculin Féminin Nationalité :

Né(e) le : Commune de naissance :

Département de naissance :

N° de portable de l'élève :

Adresse mail de l'élève :

ETABLISSEMENT FREQUENTE EN 2021 / 2022

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Classe fréquentée en 2021 / 2022 (ex : 3ème, 1ère année BAC PRO 3 ans + spécialité, etc.) :

.....

Etes-vous titulaire du DNB ? OUI NON

Etes-vous titulaire de l'ASSR2 OUI NON

Options :

Langue Vivante 1 : Langue Vivante 2 :

Date :

Signature du Responsable
(mère, tutrice, autre)

Signature du Responsable
(père, tuteur, autre)

Signature de l'élève

RESPONSABLE LEGAL(E) DE L'ÉLÈVE

Lien avec l'élève : Père - Mère - Tuteur - Autre membre de la famille - A.S.E. - Autre

Nom et prénom du (de la) responsable principal(e) :

Domicile : Travail : Portable :

Adresse :

Code postal : - Ville :

Adresse e-mail :

Autorisez-vous la communication des informations (retard, absences...) par SMS : Oui Non

Nombre total d'enfants à charge : - dont en lycée ou collège public :

Situation emploi :

Occupe un emploi - A la recherche d'un emploi - Sans activité professionnelle - Retraité(e) - Autre

Profession du (de la) responsable principal(e) :

Code : (Merci de bien vouloir consulter la codification des professions ci-contre)

Responsable financier : oui non (1 seul des responsables peut-être le financier)

RESPONSABLE LEGAL(E) (à compléter obligatoirement, même en cas de séparation)

Lien avec l'élève : Père - Mère - Tuteur - Autre membre de la famille - A.S.E. - Autre

Nom et prénom :

Domicile : Travail : Portable :

Adresse :

Code postal : - Ville :

Adresse e-mail :

Autorisez-vous la communication des informations (retard, absences...) par SMS : Oui Non

Nombre total d'enfants à charge : - dont en lycée ou collège public :

Situation emploi :

Occupe un emploi - A la recherche d'un emploi - Sans activité professionnelle - Retraité(e) - Autre

Profession :

Code : (Merci de bien vouloir consulter la codification des professions au dos du dossier)

Responsable financier : oui non (1 seul des responsables peut-être le financier)

AUTRE PERSONNE A CONTACTER en cas d'urgence

Nom et prénom :

Adresse :

Lien avec l'élève :

Domicile : Travail : Portable :

CODIFICATION DES CLASSES

	Spécialité	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
3 ^{ème}	3 ^{ème} Prépa Métiers	3 PPM	/	/
CAP	Equipier Polyvalent de Commerce	2 EPC	T EPC	/
CAP	Electricien	2 ELEC	T ELEC	/
		Seconde	Première	Terminale
	Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités	/	1 BPAGORA	T BPAGORA
	Métiers de la Relation Clients	2 BP MRC	1 BP MCV* A et B	T BP MCV* A et B
	Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés	2 BP MNTE**	1 BP MELEC	T BP MELEC
	Maintenance des Systèmes de Production Connectés	2 BP MPMIA***	1 BP MSPC	T BP MEI****

* MCV : Métiers du Commerce et de la Vente options A et B.

** MNTE : Métiers des Transitions Numérique et Energétique.

*** MPMIA : Métiers du Pilotage et de la Maintenance d'Installations Automatisées.

**** MEI : Maintenance des Equipements Industriels.

CODIFICATION DES PROFESSIONS

AGRICULTEURS

10 – Agriculteurs

ARTISANS, COMMERCANT ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 – Artisans

22 – Commerçants et assimilés

23 – Chefs d'entreprise de dix salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPERIEURES

31 – Professions libérales

33 – Cadres de la fonction publique

34 – Professeurs et assimilés

35 – Professions de l'information, de l'art et des spectacles

37 – Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 – Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMEDIARES

42 – Instituteurs et assimilés

43 – Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 – Clergé, religieux

45 – Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 – Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

47 – Techniciens

48 – Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

52 – Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 – Policiers et militaires

54 – Employés administratifs d'entreprise

55 – Employés de commerce

56 – Personnels de services directs aux particuliers

OUVRIERS

61 – Ouvriers qualifiés

66 – Ouvriers non qualifiés

69 – Ouvriers agricoles

RETRAITES

71 – Retraités agriculteurs

72 – Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprise

73 – Retraités cadres et professions intermédiaires

76 – Retraités employés et ouvriers

AUTRES

81 – Chômeurs

82 – Personnes sans activités

**CONSTITUTION DU DOSSIER DE
D'INSCRIPTION**

Le dossier d'inscription ① (toutes les rubriques doivent être soigneusement complétées)

La feuille « Informations service intendance » datée et signée (toutes les rubriques doivent être soigneusement remplies) ②

La fiche Autorisation droit à l'image et Autorisation de sortie ③

La fiche d'urgence ④ ainsi que la photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé

Copie du livret de famille (parents et élève concerné)

L'Attestation d'assurance 2022/2023

Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

Un don à la Caisse de Solidarité en faveur des élèves et de leurs familles :

Les familles peuvent si elles le souhaitent faire un don à la caisse de solidarité du Lycée des Métiers Beuregard (aide au paiement des frais d'internat, de demi-pension, de transport au profit des familles en grande difficulté financière)

Un don de 5 € (ou plus) par chèque à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable du lycée Beuregard peut être adressé ou déposé au service de l'Intendance du lycée uniquement.

L'adhésion à la MDL (Maison Des Lycéens) facultative :

Il est vivement recommandé aux élèves d'adhérer à la MDL pour bénéficier des différents services proposés aux élèves en dehors du temps scolaire (Foyer, Animation éducative...).

Pour adhérer à la MDL, un chèque d'un montant de 10 € à l'ordre de la MDL du Lycée des Métiers Beuregard sera à remettre à directement aux professeurs : Mme Gauthier ou à Mme Chaumeil en charge de la MDL. Le secrétariat n'a pas le droit de prendre de l'argent

L'adhésion à l'A.S. (Association Sportive) avec autorisation parentale (UNSS) ⑤

Tous les mercredis après-midi, les élèves ont la possibilité de pratiquer les activités suivantes : badminton, tennis de table, tennis, musculation, football...

Adhésion à l'AS, vivement recommandée, dans ce cas joignez :

Un chèque d'un montant de 25 € à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Beuregard. L'argent est à remettre à M. Maingourd, professeur d'EPS en charge de l'association sportive. Le secrétariat n'a pas le droit de prendre de l'argent.

Ce chèque couvre certains frais liés aux activités organisées par l'association sportive (sorties, compétitions, manifestations...).

+ Pour les élèves MINEURS : la fiche **AUTORISATION DE SORTIE** signée

+ Pour les élèves de PREMIERE et TERMINALE : la photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité), l'attestation de recensement ou le certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (J.D.C.)

+ Pour les INTERNES uniquement : la photocopie de l'attestation de la Sécurité Sociale ainsi que la Mutuelle. Elles permettront à la pharmacie, aux kinésithérapeutes, aux médecins que votre enfant serait amené à voir, de mieux gérer votre dossier. Aucune avance de frais pour consultation ou achat de médicaments ne sera accordée par le Lycée

+ En cas de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives, un certificat médical d'inaptitude à l'EPS est téléchargeable sur le site de l'établissement.

RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Le Lundi 4 juillet 2022 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Le mardi 5 juillet 2022 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

Le mercredi 6 juillet 2022 de 08h30 à 12h00

Pas d'envoi postal

Merci de prendre rendez-vous avec le secrétariat si vous ne pouvez pas venir à ces dates.

NB : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

INFORMATIONS SERVICE INTENDANCE

→ EXEMPLAIRE DESTINE AU LYCEE

Nom et prénom de l'élève Classe 2022/2023 :

Classe 2021/2022 :

Qualité : Externe Demi-pensionnaire Interne

L'inscription au Lycée des Métiers Beauregard vaut adhésion au Règlement Intérieur du lycée. Nous demandons aux familles de bien vouloir lire attentivement les **REGLEMENTS DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT ET DE L'INTERNAT** qui ont été transmis au moment de l'inscription.

I - CHANGEMENT DE REGIME AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE :

Le tarif de la demi-pension ou de l'internat est un forfait annuel réparti en trois trimestres inégaux.

Le changement de régime s'effectue obligatoirement pour un trimestre entier. La demande de changement de régime doit être faite par écrit, avant le 15 Décembre ou avant le 15 Mars de l'année scolaire au service Intendance.

II - LES REMISES D'ORDRE :

C'est une réduction du montant forfaitaire de la pension ou de la demi-pension.

Dans certains cas, les élèves demi-pensionnaires ou internes peuvent bénéficier d'une remise d'ordre :

> Lorsqu'ils (elles) sont en PFMP (stage obligatoire), en séjour pédagogique ou quittent l'établissement.

> Lorsqu'ils (elles) sont absent(e)s au moins 5 jours pour raison médicale ou autres motifs justifiés. Une remise d'ordre est accordée sur demande écrite du (de la) Responsable, laquelle doit être adressée au Service Intendance (joindre un certificat médical ou un justificatif d'absence).

→ ATTENTION !

N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (autorisation des parents pour les élèves qui joignent leur RIB personnel) pour effectuer tout remboursement (frais de stage, bourse nationale de Lycée, etc....)

Fait à

Le :

Responsable légal(e) (pale les frais scolaires)	Responsable légal(e) (perçoit les aides : bourses, primes...)	Personne en charge
Nom :..... Prénom :..... Qualité :.....	Nom :..... Prénom :..... Qualité :.....	Nom ou Organisme (ASE, Ets Sociaux...):..... Nom/Prénom Responsable :.....
Signature	Signature	Signature

III - BOURSES :

En cas de changement imprévisible de la situation familiale ou professionnelle, au cours de l'année, il peut être demandé une bourse provisoire ou une promotion de bourse pour les élèves déjà boursiers.

De plus, en cas de difficultés graves, **une aide du Fonds Social Lycéen** peut être accordée après dépôt d'une demande d'aide auprès de l'Assistante Sociale et avis de la commission.

Tournez, S.V.P. →



IV PAIEMENT DE LA PENSION :

Les forfaits (demi-pension ou internat) sont payables par trimestre, à la date mentionnée sur l'avis aux familles (15 jours).

Le règlement se fait soit :

- **par chèque** à l'ordre de « L'Agent Comptable du Lycée BEAUREGARD » et à envoyer au service intendance du Lycée des Métiers Beauregard.
- **par virement bancaire** libellé à : « Trésor Public de TOURS » - code banque : 10071 - code guichet : 37000 - n° de compte : 00001000370 - clé R.I.B. : 65
- **en espèces** auprès du service intendance

Le forfait peut faire l'objet d'un règlement échelonné sous conditions d'acceptation par l'**agent comptable** du Lycée des Métiers Beauregard. La demande devra être faite auprès de l'intendance en amont par écrit.

V – Une **carte magnétique** pour l'accès au restaurant scolaire est mise à la disposition de chaque élève pour l'année scolaire ; **en cas de perte ou de dégradation de la carte**, 8 € (carte + étui) sont demandés aux familles (acte administratif N° 2018-22). Cette carte doit être restituée à l'intendance en fin d'année scolaire.

VI – INTERNAT :

Pour une vie en collectivité agréable, les élèves s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'internat. Un état des lieux des chambres est effectué en début d'année scolaire et en fin d'année scolaire (*Toute dégradation pourra faire l'objet d'un bon de dégradation suivi d'une facturation des frais aux familles*).

VII – STAGES :

Les formulaires de demande de remboursement sont distribués aux élèves avant leur départ en stage et disponibles au Service Intendance.

> Remboursement de déplacement

Voiture → remboursement : 1 aller / retour par jour à 0,10 E / kilomètre
Transports en commun → remboursement : rapporter les tickets de train ou de bus datés et compostés

> Remboursement de restauration

- Sur facture datée et signée de l'entreprise
- Sur tickets de caisse datés, indiquant uniquement les frais de restauration du stagiaire (ex : restauration rapide, boulangerie...).

On déduit le montant d'un repas selon le tarif arrêté par le Conseil Régional (3,34 € en 2021). Tout ticket égal ou inférieur ne sera pas pris en compte.
Prix maximum du repas : 9,00 €. Tout supplément ne sera pas pris en compte.

Les frais de stage sont remboursés dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date du dépôt du formulaire de remboursement de stage dans les bureaux de l'intendance.

Fait à, le

Signature du responsable
Précédée de la mention : « lu et approuvé »

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives. La loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès de votre établissement, soit auprès de votre rectorat d'académie.

INFORMATIONS SERVICE INTENDANCE

→ EXEMPLAIRE A CONSERVER PAS VOS SOINS

L'inscription au Lycée des Métiers Beaugard vaut adhésion au Règlement Intérieur du lycée. Nous demandons aux familles de bien vouloir lire attentivement les **REGLEMENTS DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT ET DE L'INTERNAT** qui ont été transmis au moment de l'inscription.

I - CHANGEMENT DE REGIME AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE :

Le tarif de la demi-pension ou de l'internat est un forfait annuel réparti en trois trimestres inégaux.

Le changement de régime s'effectue obligatoirement pour un trimestre entier. La demande de changement de régime doit être faite par écrit, avant le 15 Décembre ou avant le 15 Mars de l'année scolaire au service Intendance.

II - LES REMISES D'ORDRE :

C'est une réduction du montant forfaitaire de la pension ou de la demi-pension.

Dans certains cas, les élèves demi-pensionnaires ou internes peuvent bénéficier d'une remise d'ordre

> Lorsqu'ils (elles) sont en PFMP (stage obligatoire), en séjour pédagogique ou quittent l'établissement.

> Lorsqu'ils (elles) sont absent(e)s au moins 5 jours pour raison médicale ou autres motifs justifiés. Une remise d'ordre est accordée sur demande écrite du (de la) Responsable, laquelle doit être adressée au Service Intendance (joindre un certificat médical ou un justificatif d'absence).

III - BOURSES :

En cas de changement imprévisible de la situation familiale ou professionnelle, au cours de l'année, il peut être demandé une bourse provisoire ou une promotion de bourse pour les élèves déjà boursiers.

De plus, en cas de difficultés graves, **une aide du Fonds Social Lycéen** peut être accordée après dépôt d'une demande auprès de l'Assistante Sociale et avis de la commission (le dossier pour formuler la demande est à retirer au secrétariat).

IV - PAIEMENT DE LA PENSION :

Les forfaits (demi-pension ou internat) sont payables par trimestre, à la date mentionnée sur l'avis aux familles (15 jours).

Le règlement se fait soit :

- **par chèque** à l'ordre de « l'Agent Comptable du Lycée BEAUREGARD » et à envoyer au service intendance du Lycée des Métiers Beaugard.
- **par virement bancaire** libellé à : « Trésor Public de TOURS » - code banque : 10071 - code guichet : 37000 - n° de compte : 00001000370 - clé R.I.B. : 65
- **en espèces** auprès du service intendance

Le forfait peut faire l'objet d'un règlement échelonné sous conditions d'acceptation par l'agent comptable du Lycée Professionnel Beaugard. La demande devra être faite par écrit auprès de l'intendance en amont par écrit.

V — Une carte magnétique pour l'accès au restaurant scolaire est mise à la disposition de chaque élève pour la durée de leur scolarité dans l'établissement ; **en cas de perte ou de dégradation de la carte, 8 €** (carte + étui) sont demandés aux familles (acte administratif N° 2018-22). Cette carte doit être restituée à l'intendance en fin d'année scolaire.

VI — INTERNAT :

Pour une vie en collectivité agréable, les élèves s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'internat.

Un état des lieux des chambres est effectué en début d'année scolaire et en fin d'année scolaire (*Toute dégradation fera l'objet d'un bon de dégradation suivi d'une facturation des frais aux familles*).

VII — STAGES :

Les formulaires de demande de remboursement sont distribués aux élèves avant leur départ en stage et disponibles au Service Intendance.

> Remboursement de déplacement

Voiture → remboursement : 1 aller / retour par jour à 0,10 € / kilomètre

Transports en commun → remboursement : rapporter les tickets de train ou de bus datés et compostés

> Remboursement de restauration

→ Sur facture datée et signée de l'entreprise

→ Sur tickets de caisse datés, indiquant uniquement les frais de restauration du stagiaire (ex : restauration rapide, boulangerie...).

On déduit le montant d'un repas selon le tarif arrêté par le Conseil Régional (3,34 € en 2021). Tout ticket égal ou inférieur ne sera pas pris en compte.

Prix maximum du repas : 9,00 €. Tout supplément ne sera pas pris en compte.

Les frais de stage sont remboursés dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date du dépôt du formulaire de remboursement de stage dans les bureaux de l'intendance.

AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

3

Je soussigné(e) :

Responsable légal(e) de l'élève mineur(e) :

Scolarisé(e) en classe de :

Pendant l'année scolaire au Lycée des Métiers Beauregard - 37110-Château-Renault

Ou

Je soussigné(e) :

Élève majeur(e), scolarisé(e) en classe de :

Pendant l'année scolaire au Lycée des Métiers Beauregard - 37110-Château-Renault

J'autorise * OUI NON

Le Lycée des Métiers Beauregard – 37110 - Château-Renault à utiliser mon image (élève majeur) ou l'image de notre enfant (élève mineur) en situation d'activité scolaire ou périscolaire pour usage non commercial et exclusivement dans le cadre d'opérations de communication en faveur du Lycée des Métiers Beauregard ou des services de l'Éducation Nationale.

(* Cochez la case correspondante)

Signature

AUTORISATION DE SORTIE

3

→ A remplir uniquement par les responsables des **ELEVES MINEUR(E)S** du Lycée des Métiers Beauregard

Extrait du Règlement Intérieur du Lycée des Métiers Beauregard (vu la délibération du Conseil d'Administration du 30 juin 2015) :

Sorties :

Des sorties libres en dehors des cours sont autorisées sous la condition d'une autorisation écrite de leurs parents pour les élèves mineur(e)s.

Je soussigné(e).....responsable légal(e) de l'élève mineur(e) au 1er sept. 2022

Nom de l'élève mineur(e) :

Prénom de l'élève :

Classe de l'élève :

N'autorise pas mon enfant à sortir librement en dehors des cours

Date et signatures des parents ou des responsables légaux de l'élève mineur(e)

FICHE I-2 : FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS

Nom de l'établissement _____ Année scolaire _____

NOM : _____ Prénom : _____

Classe : _____ Date de naissance : _____

Nom et adresse du père ou du représentant légal :

Nom et adresse de la mère ou de la représentante légale :

N° de Sécurité Sociale (INSEE) : _____ Clé : _____

Adresse du centre de sécurité sociale et Mutuelle : _____

Nom et adresse de l'assurance scolaire : _____

N° du contrat d'adhésion : _____

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile _____

2. N° du père : Portable _____ Travail _____

3. N° de la mère : Portable _____ Travail _____

4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement et/ou de venir chercher votre enfant _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le plus adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

• Votre enfant a-t-il une maladie chronique ?

• Votre enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), ou d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) ?

Vous pouvez joindre à ce document la photocopie des vaccins de votre enfant.

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (existence d'une pathologie durable ; d'une allergie alimentaire ou médicamenteuse ; d'un traitement au long cours ; ou d'un handicap pouvant retentir sur la scolarité) :

Les informations confidentielles seront jointes dans une enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmier(e) de l'Education Nationale.

Nom, adresse et n° de téléphone du **médecin traitant** :

Rentrée de Septembre 2022

**AUTORISATION PARENTALE POUR L'UNSS
VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**

5

Je soussigné(e),

père - mère - tuteur(trice), représentant(e) légal(e) de l'élève :

Nom : Prénom :

- L'autorise à participer aux activités de l'association sportive le mercredi après-midi :
13h00 Musculation – 14h00 Futsal – 15h Badminton-tennis de table

OUI - NON

Fait à :, le :

Signature



LA MAISON DES LYCEENS

L'association " la Maison des Lycéens " a pour objet de fédérer les initiatives portées par les lycéens de l'établissement au service de l'intérêt collectif. Elle est **gérée par des élèves** (soutenus par des enseignants) et vise à promouvoir l'apprentissage et l'exercice de la responsabilité. Elle aide au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans le lycée.

Cette association permet, notamment grâce à la cotisation des élèves, de développer des activités péri-éducatives au sein de l'établissement, comme par exemple :

- ✓ organiser des sorties culturelles, ludiques et sportives, etc.
- ✓ financer du mobilier, matériel à l'internat et à l'externat,
- ✓ tout autre projet proposé par des élèves (mise en place d'ordinateurs, réhabilitation d'un billard, utilisation/prêts de matériel de musique, etc.)

Cette cotisation permet également de **bénéficier d'une réduction** lorsqu'une participation aux activités est demandée aux familles.

La cotisation à la **MDL** pour l'année 2022-2023 est fixée à **10 €**.

Cette participation financière est facultative mais c'est uniquement grâce à votre adhésion que nous pourrons faire avancer nos actions.

Nous vous remercions par avance de votre soutien.

Mme Carole GAUTHIER
Enseignante

P.S. : l'argent est à remettre à Mme GAUTHIER ou Mme CHAUMEIL. Le secrétariat n'a pas le droit de prendre de l'argent.

COUPON RÉPONSE

Je soussigné Mme, M. : souhaite que ma fille /mon fils

Nom : Prénom :

qui va entrer en classe de : adhère à la Maison des lycéens pour l'année scolaire 2022-2023.

Veuillez trouver ci-joint : un chèque de 10 € à l'ordre de la MDL Beuregard 10€ en espèce

Fait à le

Signature

